

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES 20 & 27 JUIN 2021

**11 MESURES MISES EN ŒUVRE PAR LA
MAJORITÉ DÉPARTEMENTALE
DANS LES 3 MOIS SUIVANT LE
RENOUVELLEMENT**



www.lotetgaronneaucoeur.fr

[f /LotetGaronneauCoeur](https://www.facebook.com/LotetGaronneauCoeur)

[@contact@lotetgaronneaucoeur.fr](mailto:contact@lotetgaronneaucoeur.fr)

SAMEDI 29 MAI 2021

3 AXES FORTS

La défense du pouvoir d'achat : dans un contexte économique post-pandémique difficile, où la précarité s'est accrue et où les inégalités se sont creusées, la Majorité départementale par des mesures fortes, justes et ciblées souhaite contribuer à préserver le pouvoir d'achat des Lot-et-Garonnais !

L'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées et dépendantes pour « bien vieillir en Lot-et-Garonne » : L'augmentation du nombre de personnes âgées de plus de 70 ans en Lot-et-Garonne incite à combiner le maintien à domicile et des parcours résidentiels innovants permettant une prise en charge adaptée aux attentes et besoins des populations.

Accélérer les transitions écologiques et énergétiques, une nécessité et une urgence : la protection de la planète est un enjeu majeur. Sans sectarisme mais avec volontarisme et conviction, la Majorité départementale prendra toute sa part à l'indispensable et urgente lutte contre le réchauffement climatique pour préserver notre environnement mais également conserver une qualité de vie recherchée.

La Majorité départementale mettra ainsi en place 11 mesures fortes et nouvelles dans les premiers mois de sa mandature.

5 MESURES NOUVELLES VOTÉES DANS LE MOIS QUI SUIT LE RENOUELEMENT, DÈS JUILLET

1 MISE EN PLACE DE LA DIMINUTION DU PRIX DU REPAS DANS LES COLLÈGES DE 15% APPLICABLE DÈS LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE

Une nouvelle diminution de 15% interviendra à la rentrée 2022. Ainsi, le **prix maximum du repas sera fixé à 2€** avec maintien de l'opération « du 47 dans nos assiettes », à savoir l'utilisation de produits frais, de qualité et de proximité.

Cette diminution importante pourra représenter **jusqu'à 320 euros par an d'économies** pour une famille ayant deux élèves demi-pensionnaires au collège.

2 CRÉATION D'UN « CHÈQUE-ASSO » DE 50 EUROS PROPOSÉ AUX COLLÉGIENS SUR CRITÈRES SOCIAUX

Cette aide, qui sera versée directement aux familles (sous réserve de la présentation d'un justificatif de dépense) permettra de financer l'inscription au sein de clubs ou d'association mais également d'activités de loisirs culturelles, sportives ou associatives au sens large.

Cette mesure permet tout à la fois de soulager financièrement les familles mais également d'encourager la pratique d'activités culturelles ou sportives et ainsi de soutenir le tissu associatif lot-et-garonnais fortement touché par la pandémie.

3 CRÉATION D'UN FONDS D'ÉPARGNE CITOYEN

Dès juillet la majorité départementale votera la création de ce fonds d'épargne citoyen et réunira ses partenaires, Région, Chambres consulaires... pour sa mise en œuvre.

Ce fonds d'épargne citoyen, « Epargne 47 » incitera les ménages à investir dans l'économie et les emplois du territoire via une plateforme locale de financement participatif.

La mise de départ qui sera demandée sera abordable, car la Majorité départementale souhaite ouvrir le plus largement possible le dispositif afin de faire émerger une épargne populaire, solidaire et participative. La plateforme sera un copilotage public/privé, sur le modèle de celle instituée récemment en Occitanie.

4

EXTENSION À 3 EHPAD PILOTES DU DISPOSITIF «DU 47 DANS NOS ASSIETTES»

La Majorité départementale votera la mise en place d'une expérimentation du dispositif « du 47 dans nos assiettes » à 3 EHPAD avec pour objectif une généralisation rapide à tous les établissements.

Cette opération permettra :

- L'amélioration de la qualité des repas dans les EHPAD
- Une diminution du gaspillage alimentaire
- Un approvisionnement local et donc un soutien aux filières agricoles lot-et-garonnaises

5

MISE EN ŒUVRE D'UN « TREMPLIN TOURISME », DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES DU SECTEUR TOURISTIQUE DE MOINS DE 20 SALARIÉS.

Dans le cadre du plan de soutien départemental au tourisme, en partenariat avec les EPCI et l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH), soutien financier aux entreprises de moins de 20 salariés du secteur hôtellerie-restauration qui effectueront des investissements post-covid

6 AUTRES MESURES MISES EN PLACE À LA RENTRÉE 2021

6

LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS POUR LA CRÉATION DE STRUCTURES D'HABITATS PARTAGÉS

Le Département, dans sa volonté constante d'être le garant de la solidarité sociale et territoriale va lancer un appel à projets habitat partagé.

7

LANCEMENT DE L'ÉLABORATION D'UN NOUVEAU SCHÉMA DE MODERNISATION ROUTIER DOTÉ DE 120 MILLIONS D'EUROS

Ce schéma, basé sur un diagnostic partagé et un travail de priorisation partagé, sera élaboré en concertation avec les élus et acteurs socio-économiques.

8

ÉLABORATION DE L'AIDE AU RECRUTEMENT DE 100 JEUNES EN SERVICE CIVIQUE PAR AN

La Majorité départementale souhaite ainsi favoriser le recrutement par les associations lot-et-garonnaises de 100 jeunes en service civique par an, en venant compléter l'aide financière versée par l'Etat et ainsi réduire le reste à charge des associations.

9

SOUTIEN RENFORCÉ AU SECTEUR DE L'AIDE À DOMICILE POUR DES SALARIÉS MIEUX PAYÉS ET MIEUX FORMÉS

Signature de Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) transitoires avec les Services d'Aide à Domicile (SAAD) permettant aux associations de mieux rémunérer et former leur personnel.

10

SIGNATURE D'UN PARTENARIAT FORT ET INNOVANT AVEC TERRITOIRE D'ÉNERGIE 47

Afin de développer les énergies renouvelables : création et raccordement à des réseaux de chaleur, développement de la filière biogaz BioGvn, du maillage de bornes électriques...

11

LANCEMENT D'UN NOUVEL APPEL À PROJETS « RELANCE VERTE COMMUNAL » visant à soutenir les projets locaux avec une dimension de redynamisation rurale (aménagement et attractivité des centres-bourgs...)



PROGRAMME COMPLET SUR
www.lotetgaronneaucoeur.fr